

Procès-verbal de l'assemblée du conseil communal de Grandson

Législature 2016-2021 du 24 juin 2016

Ordre du jour selon convocation

A. à 14 heures au temple de Grandson

Installation et assermentation

Le conseil communal a été convoqué pour être installé par M. le Préfet, M. Etienne Roy. M. le Préfet déclare qu'aucun recours ne lui est parvenu et que l'élection du législatif grandsonnois est validée.

Après lecture du serment par M. le Préfet, 45 conseillers et 6 municipaux solennisent leur promesse. (M. Nicolas Dell'Orefice est excusé).

M. le Préfet déclare le conseil communal installé.

B. à 15h00 à l'Hôtel de Ville

Présidence : M. Etienne Roy, Préfet, qui fonctionne en application de l'article 89 alinéa 1 de la loi sur les Communes

Présents : 7 municipaux
48 conseillers

Excusés : M. Nicolas Dell'Orefice, M. Ludovic Herren

3 conseillers et 1 Municipal prêtent serment.

M. le Préfet rappelle que l'article 89 de la loi sur les communes précise qu'après la prestation du serment par les membres du Conseil communal, ce corps procède, sous la présidence du Préfet, à la nomination de son président et de son secrétaire qui entrent immédiatement en fonction.

M. le Préfet prie Mme Nathalie Cattin Rich de fonctionner en qualité de secrétaire provisoire et M. René-Pierre Deriaz et M. Pierre André Délitroz en qualité de scrutateurs provisoires.

Il cite également l'article 11 de la loi sur les communes : « Le président, le ou les vice-présidents, et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret, les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide ».

3) lorsque le nombre de candidats est égal à celui de sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

1. Organisation du Conseil communal

Election du président

Au nom du groupe PLR, M. Claude Langone présente Mme Carole Schelker.
Il n'y a pas d'autre proposition.

Mme Carole Schelker est élue.

M. le Préfet félicite Mme Carole Schelker et lui souhaite une excellente présidence.

Election de la secrétaire

Au nom du groupe PLR, M. Claude Langone présente Mme Nathalie Cattin Rich.
Au nom du groupe PS et Verts, M. René-Pierre Deriaz présente Mme Aline D'Onia.
Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat du scrutin :	Bulletins délivrés	48
	Bulletins rentrés	48
	Bulletins blancs	0
	Bulletins nuls	0
	Bulletins valables	48
	Majorité absolue	25

Mme Nathalie Cattin Rich est élue par 29 voix ; Mme Aline D'Onia obtient 19 voix.

M. le Préfet forme ses meilleurs vœux pour la commune de Grandson et cède la présidence de l'assemblée à Mme Carole Schelker.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Le préfet



La secrétaire

A blue ink signature of Nathalie Cattin Rich.

Nathalie Cattin Rich

Election du 1^{er} vice-président

Mme la Présidente cite également l'article 11 de la loi sur les communes : « Le président, le ou les vice-présidents, et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret, les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide ».

3) lorsque le nombre de candidats est égal à celui de sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Au nom du groupe socialiste et vert, M. René-Pierre Deriaz présente M. Sébastien Deriaz. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Sébastien Deriaz est élu tacitement.

Election du 2^{ème} vice-président

Au nom du groupe UDC, M. Pierre André Délitroz présente M. Jacques-André Helfer. Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Jacques-André Helfer est élu tacitement.

Election des scrutateurs

Au nom du groupe socialiste et vert, M. René-Pierre Deriaz présente Mme Chantal Bovay.

Au nom du groupe UDC, M. Jacques-André Helfer présente Mme Marine Baudin.

Au nom du groupe PLR, M. Claude Langone présente M. Hervé Cornaz.

Résultat du scrutin :	Bulletins délivrés	48
	Bulletins rentrés	48
	Bulletins blancs	7
	Bulletins nuls	0
	Bulletins valables	48
	Majorité absolue	25

Mme Chantal Bovay est élue au 1^{er} tour avec 37 voix

Mme Marine Baudin obtient 23 voix

M. Hervé Cornaz obtient 13 voix

M. Hervé Cornaz retire sa candidature.

Vote : Mme Chantal Bovay et Mme Marine Baudin sont élues.

Election des scrutateurs suppléants

Au nom du groupe PLR, M. Claude Langone présente M. Hervé Cornaz

Au nom du groupe socialiste et vert, M. René-Pierre Deriaz présente M. Daniel Trolliet

Vote : M. Hervé Cornaz et M. Daniel Trolliet sont élus tacitement.

Election du secrétaire suppléant

M René-Pierre Deriaz présente au nom du groupe PS et Verts Mme Aline D'Onia

Mme Aline D'Onia est élue tacitement.

Nomination de la commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales.

3 membres

Jean Périllard

Françoise Javet

Pierre-André Délitroz

2 suppléants

Yannick Schelker

Judith Bardet

Vote : la commission est nommée à l'unanimité.

Nomination de la commission permanente d'urbanisme

7 membres

Evelyne Perrin

Brenda Tuosto

Nicolas Perrin

Natacha Zari-Stucki

Juliane Eismann Billet

Ian Ashdown

Nicole Helfer

5 suppléants

Daniel Trolliet

Judith Bardet

Christophe Corboz

Bruno Vialatte

Serge Perrier

Vote : accepté à l'unanimité.

Nomination de la commission permanente des finances

7 membres

Jean Périllard

Hervé Cornaz

Bruno Vialatte

François Veuve

Melissa Margot

Aline D'Onia

Raphaël Party

5 suppléants

Natacha Zari-Stucki

Olivier Reymond

Raphaëlle Javet

Diolinda Hajda

Serge Perrier

Vote : accepté à l'unanimité.

Désignation de 7 délégués au Conseil de l'Association scolaire intercommunale de Grandson et environs (ASIGE).

Hervé Cornaz

Michel Emmel

Jonathan Payot

Delani Décoppet

Diolinda Hajda

Camille Bardet

Nicole Helfer

Vote : accepté à l'unanimité

Désignation de 6 délégués au Conseil de l'Association à buts multiples des communes de la région de Grandson (ACRG)

Denis Villars

Michel Cavaliere

Michel Emmel

Camille Bardet

Chantal Bovay

Pierre André Genier

Vote : accepté à l'unanimité.

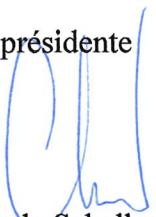
M. le Syndic donne la nouvelle répartition des dicastères :

- Antonio Vialatte : Urbanisme et domaine ainsi que vice-syndic
- Evelyne Perrinjaquet : Bâtiments et gérances
- Nathalie Gigandet : Affaires sociales, alpages et forêts, places de jeux, port
- Dominique Willer : Travaux, culture et tourisme
- Francesco Di Franco : Ecoles et sécurité
- Christine Leu-Métille : Réseaux et énergies
- M. le Syndic : Administration générale, finances

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 16 heures 03.

La présidente



Carole Schelker



La secrétaire



Nathalie Cattin Rich